

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 11 décembre 2012, à 19 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Jean-François Morin et Lise Bachand.

**Sont absents les conseillers :**

Stéphane Pincince et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

L'avis de convocation de la présente session a été signifié à tous les membres du Conseil, tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION :**

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-232 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget pour l'exercice financier 2013
4. Période de questions relatives au budget
5. Adoption du budget de l'exercice financier 2013
6. Levée de la session

**3. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 :**

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2013.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2013 :**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2013.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2013 :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-233 :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013, conformément à l'article 954 du Code municipal.

QUE soit transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions, le budget de l'exercice financier 2013 de la municipalité de Saint-Dominique.

**RECETTES**

**DÉPENSES**

Taxes sur la valeur foncière	1 544 497 \$	Administration générale	434 541 \$
Taxes sur autre base	724 662 \$	Sécurité publique	591 061 \$
Paiement tenant lieu de taxes	23 265 \$	Transport voirie	757 101 \$
Transferts de fonctionnement	240 450 \$	Hygiène du milieu	821 564 \$
Services rendus org. mun.	93 535 \$	Santé et bien-être	4 287 \$
Imposition de droits	130 500 \$	Aménagement et urbanisme	101 340 \$
Amendes et pénalités	32 000 \$	Loisirs et culture	369 206 \$
Intérêts	19 000 \$	Frais de financement	95 585 \$
Redevance carrières / sablières	270 000 \$	Crédit taxes foncières	54 860 \$
		Remb. dettes long terme	200 036 \$
		Amortissements	-490 947 \$
		Immobilisations	120 550 \$
		Affectations	18 725 \$
	<b>3 077 909 \$</b>		<b>3 077 909 \$</b>

**6. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-234 :**

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée à 19 h 15.

\_\_\_\_\_  
Robert Houle, Maire

\_\_\_\_\_  
Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière